

# Retraite : la hausse de 5,3% des pensions est-elle vraiment une bonne chose ?

Par Romain DESIGNOLLE | Publié le jeudi 4 janvier 2024 à 14h16 | Réagir



© Robert Kneschke - stock.adobe.com

À partir de février, les retraites de base vont augmenter de 5,3%, afin de protéger les retraités de l'inflation. Mais certains économistes s'interrogent sur le bien-fondé de cette hausse.

En septembre dernier, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire annonçait l'indexation des pensions de retraites du régime de base sur l'inflation, soit une hausse de 5,3% à partir du mois de février 2024. Une bonne nouvelle pour les retraités, qui pose cependant quelques questions, notamment sur l'écart de traitement entre actifs et retraités.

## BONS PLANS DU MOMEN

- yomoni** Jusqu'à **500 €** de prime offerte avec le PER
- meilleurtaux Placement** Fonds euros nouvelle génération et **frais réduits** sur le Liberté PER
- LINXEA** **3 modes de gestion** et nouveaux fonds euros chez Linxea Spirit PER
- GARANCE** **2,80% en 2022** sur le fonds en euros



## « Une décision politique qui pose la question de l'équité entre les générations »

« C'est une décision politique qui pose la question de l'équité entre les générations et ne fait que creuser les écarts de richesse entre actifs et retraités. Cela interroge d'autant plus que les retraités ont le taux d'épargne le plus élevé », déclare ainsi l'économiste Maxime Sbaihi auprès des *Échos*. « Pour les actifs, c'est la double peine : **ce sont eux qui vont payer la mesure** – via la dette ou leurs cotisations – et leurs salaires augmentent moins vite que les pensions de retraite ».

**À lire aussi** « Je viens de partir à la retraite. J'aurai l'augmentation de 5,3% ? »

Une vision partagée par François Ecalle, fondateur du site spécialisé dans les finances publiques Fipeco, qui rappelle que « **les retraités ont un niveau de vie supérieur au reste de la population en France. Seule l'Italie est dans une situation comparable.** »

La revalorisation des pensions **va coûter 14 milliards d'euros au régime de base en 2024**, souligne François Ecalle. En revanche, « 1 point de sous-indexation sur le régime de base aurait permis de réduire le coût de la mesure de 2,7 milliards d'euros ».